

Politiques Africains et Impasse de la Stratégie de l'ange Bleu de la Communauté Internationale : Un regard prospectif du devenir de l'Afrique

Jean-Claude NGOY MUANABWANGA and Moïse MBALA LONDA

Faculty of Social, Administrative and Political Sciences, RD Congo

Copyright © 2016 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: La stratégie de l'ange bleu de la communauté internationale se veut comme un récapitulatif des institutions ciblées par les ennemis de la paix en Afrique pour sa déstabilisation. Ensuite, elle balise la voie aux futurs leaders africains qui seront issus des élections, dans la mesure du possible, de s'imprégner de la situation de la décennie allant de 2005 à 2015, afin d'imaginer, dans une vision prospective, le devenir de l'Afrique, une fois que les principes démocratiques ne seront pas de mise au sein des Etats.

KEYWORDS: Politiques Africains, Stratégie de l'ange Bleu, Communauté.

1 INTRODUCTION

Au menu de l'hécatombe qui se dessine en Afrique, s'inscrivent plusieurs combines qui entrent en ligne de compte du paroxysme d'une violence cynique et d'une instabilité sociopolitique dans laquelle est engouffré le continent africain, comme champ opérationnel de la stratégie de « l'Ange bleu¹ » mobilisée par la Communauté Internationale.

Ceci est la résultante d'une vague des périodes électorales qui se pointent à l'horizon où, nombre des dirigeants africains se retrouvent au terme du nombre et de la durée des mandats reconnus par leurs constitutions respectives². Comme le stipule Jean-Claude MAXWELL : « votre valeur durable sera mesurée selon la qualité de l'héritage de la gouvernance administrative³ »; ainsi, capitaliser une prise en compte réaliste de cette vertu morale a été un principe qui a échappé à bon nombre des leaders africains qui, au lieu de se soucier de la gestion administrative de leurs pays, se sont beaucoup plus penchés sur la problématique de savoir par quel exutoire s'éterniser au pouvoir, même au prix du sacrifice suprême; qui n'est autre qu'un machiavélisme à outrance. Cette situation a fait que plusieurs d'entre eux, au lieu de s'intéresser aux multiples stratégies pouvant concourir au bien-être et au développement durable de leurs pays respectifs, et qui du reste pouvait avoir comme corollaire, l'atterrissage au stade de la bonne gouvernance, pouvant leur permettre de gagner encore une énième fois la confiance du peuple; se sont par contre, intéressés aux stratégies anticonstitutionnelles pouvant leur faciliter une pérennisation au pouvoir, de gré ou de force sans recourir à la volonté ni confiance populaire.

¹ On donne l'impression de s'occuper d'un problème alors qu'on ne s'en occupe pas réellement. Cette stratégie est tirée dans l'ouvrage de MBEKO P. et NGBANDA H., *Stratégie du chaos et du mensonge-poker menteur en Afrique des Grands Lacs*, Paris, éd. De l'Erablière, 2014.

² Bon nombre des constitutions africaines ouvrent la voie aux Chefs d'Etat de briguer un seul mandat renouvelable une seule fois avant de procéder à une alternance au pouvoir. Ceci est d'ailleurs précisé au premier alinéa de l'article 70 de la constitution de la RDC qui stipule que : « Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois ». Cfr. *Constitution révisée de la RDC*, in *Journal Officiel de la RDC*, 54^{ème} année, Kinshasa, 5 février 2011, p.23.

³ J-C MAXWELL, *Leadership. 101 principes de base que tout leader devrait savoir*, Québec, éd. Un monde différencié, 2003, p.131.

Cette situation est aujourd'hui le soubassement de plusieurs combines et ingrédients. Cette réflexion analyse l'état de désolation et du désespoir extrême qui hante au stade actuel, la quasi-totalité des peuples africains. Pour mieux appréhender cette étude, il convient de saisir la pensée d'Emile DURKHEIM qui note : « la cause d'un fait social doit être recherchée dans d'autres faits sociaux »; cette pensée a été renchérie par celle d'Auguste COMTE qui lui, estime qu'il n'est pas possible de comprendre un phénomène social particulier sans le remettre dans un contexte social global. Cependant, parmi ces astuces qui entrent en compte de cette hécatombe qui se dessine en Afrique et qui, par ricochet, feront l'objet d'étude de points subséquents de cette thématique de l'étude sous examen, nous pouvons retenir ce qui suit : La Problématique des élections; les Révisions constitutionnelles; les Remaniements intempestifs des gouvernements; le musellement des oppositions politiques; les Gardes prétoriennes et les services de renseignement.

Pour besoin d'analyse de ces cinq éléments, signalons que ces derniers nous ont amené à une réflexion scientifique de ce que nous avons qualifié de « *la stratégie du Pentagone déstabilisateur en Afrique⁴* », et que nous avons schématisé comme suit :



Notons qu'une main noire de la Communauté Internationale constituée des grandes puissances qui sont des grands décideurs à l'échelle mondiale, et de qui dépendent les sorts du reste des Etats africains qui subissent l'hégémonie voire le vouloir effréné de ces super puissances entre autres, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, et leurs alliés comme la Belgique, l'Allemagne, est derrière toutes ces manœuvres soulignées.

Cette étude qui se situe au carrefour de l'interdisciplinarité des domaines partagés entre la sociologie politique, la sociologie électorale, la gouvernance sécuritaire, le droit constitutionnel et institutions politiques ainsi que la prospective politique pour le devenir de l'Afrique, est nourrie de l'ambition de lister les institutions inscrites sur l'agenda noir des super puissances pour construire des dictatures camouflées, sinon des démocraties bâclées au sein des Etats africains; ainsi que les incidences de ces construits à la faveur du néocolonialisme et de ce que nous pouvons appeler les alter colonisations.

De ce qui précède, cette réflexion s'attèle sur un questionnement fondamental cherchant à savoir les institutions politiques ciblées pour la déstabilisation des Etats africains; les mécanismes contribuant à faciliter cette déstabilisation; ainsi que les conséquences y afférentes.

⁴ Cette stratégie est une invention de notre imagination nourrie faisant allusion, de par la technique d'observation libre désengagée, à ces cinq stratagèmes auxquels les grandes puissances recourent pour déstabiliser les gouvernements africains au stade actuel.

Comme présumées réponses à ce questionnement, il sied de noter que les institutions pointées pour les manœuvres déstabilisatrices des Etats africains seraient entre autres les gouvernements nationaux (l'exécutif), les constitutions (loi fondamentale), les armées loyalistes et les services de renseignements; quant aux mécanismes qui concourent à faciliter cette déstabilisation, ceux-ci seraient à comprendre dans des multiples dimensions et cela sur les plans politique, social et économique. Enfin, les conséquences y afférentes seraient entre autres l'instabilité politique interne, les oppositions politiques muselées, les guerres civiles, les putschs, et les vagues de migrations clandestines vers l'occident.

La vérification de ces présumées a permis de mobiliser la méthode dynamique selon le modèle théorique de Georges Balandier⁵ du fait que nous nous sommes intéressés à toutes les forces qui agissent de l'intérieur du système social étudié (les Etats africains) ou de l'extérieur de ce système pour sa remise en cause comme pour son soutien en tant que phénomène lié aux conflits, transformations, et changements à chaud dans un but réformiste des systèmes politiques des Etats africains. Cette vision dynamique d'analyse est fécondée par la synergie des technique d'observation extérieure dite désengagée, l'entretien non structuré et documentaire comme soupape de la matrice méthodologique d'analyse.

Hormis la Conclusion, cet opus examinant les politiques africains et l'impasse de la stratégie de l'ange bleu de la communauté internationale, analyse la question emblématique des élections (I), les révisions constitutionnelles (II), les remaniements intempestifs des gouvernements (III), les oppositions politiques muselées (IV), les gardes prétoriennes et services de renseignement (V), et enfin, le rôle de la communauté internationale et ses conséquences (VI).

2 LA QUESTION EMBLÉMATIQUE DES ELECTIONS

Les vagues des élections qui se pointent à l'horizon dans bon nombre des pays du sahel et de l'Afrique subsaharienne se présentent comme un vent balisant la voie infernale pour les régimes africains à terme de leurs mandatures respectives; et qui se retrouvent d'une part, heurtés à une maturité politique élémentaire de leurs peuples, et d'autre part, contre les oppositions politiques populistes et dépourvues de toute cohésion interne. Qu'ils soient Présidentiels, législatifs ou locaux, tous les scrutins sont de bons indicateurs de la bonne ou de la mauvaise santé démocratique des Etats concernés⁶. La vague électorale en Afrique se donne le statut d'un ouragan qui doit secouer toutes les opinions politiques à son passage. Ces genres de scrutins sont loin d'être appelés « élections authentiques » selon le sens que lui donne Kapanga Mutombo Ferdinand⁷.

Cette période d'instabilité politique causée par la vague électorale en Afrique a commencé en 2014 à travers la Libye, l'Algérie, la Guinée Bissau, l'Afrique du Sud, le Malawi, l'Égypte, la Mauritanie ainsi que le Sénégal. Ces derniers ont été suivi en 2015 par la ribambelle d'une quinzaine d'Etats qui, eux aussi devraient voir leurs régimes, sinon leurs gouvernements respectifs changés à travers les élections à différents niveaux, qualifiées par les savants de la science politique de l'opinion par les urnes, qui reste et demeure l'expression démocratique du peuple par excellence. Certains pays à risque ont attiré davantage l'attention de la communauté internationale. Ceci a été, sans l'ombre d'aucun doute, le cas du Nigeria qui, rongé par la secte Boko-Haram, s'est dépassé de cette contrainte et a organisé ses élections Présidentielle et Législatives le 14 février 2015 réputées démocratiques par la communauté internationale et qui se sont conclues par la victoire du Président Mouhamadou Bouhari, actuel point focal contre l'expansion du mouvement Al-Qaïda en Afrique de l'ouest. La Côte d'Ivoire, quant à elle, n'a pas su panser totalement les plaies de la crise postélectorale qu'elle a connue malgré l'élection Présidentielle qui a eu lieu en octobre 2015. Le Burkina-Faso qui devrait élire directement le successeur de Blaise Compaoré après une période de transition, s'est vu encore engouffrée dans une énième crise politique d'un putsch militaire monté et réalisé par le Régiment de la Sécurité Présidentielle, jadis garde prétorienne du Président sortant Blaise Compaoré, contre le gouvernement de transition, mais il a enfin élu cet homme de la situation en décembre 2015. La République Centrafricaine, à son tour, dévastée par l'instabilité chronique et sous perfusion, a vu son élection présidentielle prévue en février 2015 reportée probablement à la fin de la même année le mercredi 30 décembre 2015 après une incertitude marquée par des violences augurant les douleurs d'enfantement des élections au gré de la France actuelle. Comme elle, à l'instar de la

⁵ ESSISO ASIA AMANI F., *Manuel de méthodologie de recherche en sciences sociales*, Kisangani, éd. De l'IRSA et Presses Universitaires de Kisangani, 2012, pp.100-101.

⁶ Kibangula T., Duhem V., et Olivier M., « Carte interactive : où et quand se tiennent les élections de 2015 en Afrique », disponible sur www.jeuneafrique.com consulté le 11 novembre 2015.

⁷ Kapanga Mutombo F., *Petit dictionnaire pratique des élections*, Kinshasa, Presses de Instaprint, 2005, p.90. Cet auteur qualifie d'élections authentiques, celles dont le résultat ne peut être contestée, indiscutable.

Tanzanie où le bâton de commandement s'est passé d'une manière démocratique et dans une atmosphère de liesse entre le Président sortant Jakaya Kikwete et le Président élu John Magufuli, le Bénin, l'Éthiopie, l'Île Maurice ainsi que la Guinée n'ont pas encore précisément fixé les dates de leurs rendez-vous électoraux. Hormis tous ces cas concrets susmentionnés, reste à assister aux échéances électorales qui devront avoir lieu les années à venir dans un intervalle allant de 2016 comme il en est le cas de la RDC, en passant par 2017 avec le Rwanda jusqu'en 2018. Ces dernières donnent une image d'une réalité infernale à laquelle la communauté internationale assiste passivement aux contestations internes et externes comme conjuré camouflé de la démocratie.

3 LES RÉVISIONS CONSTITUTIONNELLES

Paradoxalement à la réalité de 1990 où, le vent de la démocratie soufflait sur le continent africain, aujourd'hui la donne s'est renversée avec un vent de révisions, sinon de modifications des constitutions qui souffle sur des bonnes parties du continent africain.

« Cette révision revêt une dimension importante dans l'évolution du constitutionnalisme africain, non seulement parce qu'elle constitue un élément moteur, mais et ; surtout, parce qu'elle démontre certaines conceptions du pouvoir politique dans le continent tout entier » comme l'écrit l'enseignant chercheur tchadien Adja Djounfoune cité par Elie Moustafa⁸.

Cette réflexion du savant tchadien Adja Djounfoune peut être comprise dans une rétrospective sociopolitique en Afrique, avec les régimes traditionnels où, dans les royaumes, les rois se voyaient remplacés que s'ils mourraient. Le principe du pouvoir à vie n'a jamais quitté le chef des dirigeants africains qui, malgré l'acculturation politique occidentale que le continent avait subi à travers la colonisation, et qui nous a amené de la forme des royaumes vers celles des républiques, où la monocratie et la monarchie ne sont plus de mise; bon nombre des leaders africains n'ont jamais bien digéré la notion de l'alternance au pouvoir qui est l'un des principes fondamentaux de la notion de république. Ils montent des stratégies pouvant leur permettre de se pérenniser au pouvoir le plus longtemps possible, en bafouant le contenu clair et précis en la matière de leurs constitutions respectives. Elie Moustafa glisse dans la même réflexion où, tout en revenant sur quelques cas des pays africains qui ont déjà modifié leurs constitutions pour répondre à des besoins dont ils sont les seuls à connaître les motivations. Que ce soit en Afrique du Nord, Est, Centre ou Ouest, ces pays ont tous un seul dénominateur commun : « modifier la constitution pour s'éterniser au pouvoir ».

De ce qui précède, faisons un survol de rappel sur les vagues de révisions et modifications constitutionnelles que certains pays africains ont déjà enregistré :

- ⇒ En Guinée Conakry, la constitution a été modifiée en 2002 dans l'intention d'autoriser le feu Président Lansana Conté à se représenter, à la fin de son second et dernier mandat aux élections Présidentielles qu'il a fini par remporter de nouveau.
- ⇒ La constitution du Tchad a été modifiée en 2005 et a permis à Idriss Deby Itno à se maintenir au pouvoir depuis son coup d'Etat de 1990.
- ⇒ En Mauritanie, la modification de la constitution en 1991 a permis à OULD TAYA de rester au pouvoir à son renversement par coup d'Etat en août 2005.
- ⇒ Au Burkina Faso, par un subtil jeu de levée de la limitation de mandats en 1997, puis de restauration de cette limitation en 2000, Blaise Compaoré a été au pouvoir depuis son coup d'Etat de 1987, bien que chassé par un soulèvement populaire suite à une troisième manigance dont il voulait faire subir la constitution burkinabaise afin de toujours se maintenir au pouvoir.
- ⇒ En Tunisie, la constitution a été modifiée également en 2002 pour permettre au Président Zine Ben Ali de se représenter à l'élection Présidentielle de 2004 qu'il a remporté pour un quatrième mandat. Pourtant, lorsqu'il avait

⁸ Moustafa E., « Constitutions en Afrique : à qui profitent les révisions? », disponible sur www.amis.monde-diplomatique.fr consulté le 14 octobre 2015.

destitué en 1987 le premier Président tunisien malade, Habib Bourguiba, 84 ans, il avait promis de mettre fin à la présidence à vie.

- ⇒ Au Togo, la constitution a été modifiée en 2003 et a permis à feu EYADEMA de se faire réélire pour un troisième mandat de cinq ans, au terme de 36 années de pouvoir jusqu'à sa mort en 2005.
- ⇒ En Ouganda, la modification constitutionnelle de 2005 a facilité le maintien de Yoweri Museveni au pouvoir depuis sa victoire militaire contre le régime en place en 1986, et permettra encore à ce dernier de se représenter en 2016 comme candidat à sa propre succession.
- ⇒ Au Congo-Brazzaville, la modification constitutionnelle de 2015 permet à Sassou Nguesso de se faire réélire en 2016 contre la volonté de l'opposition et d'une bonne franche des forces vives du pays.

Dénis Sassou Nguesso qui, ne pouvant réviser la constitution qui l'empêchait de concourir en 2016, a projeté de faire adopter une nouvelle loi fondamentale; une nouvelle République pour permettre au chef de l'Etat, dont la première entrée à la présidence remonte en 1979, de conserver les rênes du pouvoir en 2016. Pour le Burundi, Pierre Nkurunziza se voyant heurté à une opposition politique farouche et un soulèvement populaire, s'est décidé, malgré les règles du jeu électoral énoncées dans sa constitution, à briguer de force un troisième mandat inconstitutionnel tout en étant pas à même de briser le verrou constitutionnel des deux mandats, sachant que l'interprétation des textes lui a offert l'espace nécessaire pour concourir à un troisième quinquennat en 2015. Sa première élection en 2005 s'est faite devant les parlementaires et non au suffrage universel comme l'impose la Constitution burundaise. La révision constitutionnelle est déjà entamée au pays de mille collines de Paul Kagamé, pouvant de ce fait faciliter une éventuelle troisième réélection. Le Président rwandais, en fonction depuis 2000, s'est déjà prononcé sur ses intentions pour 2017, mais ses déclarations, en avril dans une université américaine, ouvrent la porte à un référendum lui permettant de reporter sa retraite : « *Nous devons laisser les pays et leurs populations décider par eux-mêmes de leurs propres affaires* », a-t-il déclaré. En pointe dans le combat contre les révisions constitutionnelles, les Etats-Unis semblent faire un cas à part de Mr. Kagamé : « *Il ne lui sera pas demandé de se retirer, mais il y aura des pressions pour qu'il ouvre le jeu démocratique* », prédit une source proche de l'ambassade américaine à Kigali⁹. La position de Paul Kagamé lui permet de rester au pouvoir jusqu'en 2034. Quant à la RDC, le processus électoral reste à désirer au regard des réalités politiques qui se pointent à l'horizon avec ou sans la réélection de Joseph Kabila. Washington est en revanche moins conciliant avec le chef d'Etat de la RDC, le grand voisin occidental du Rwanda. Lors de son passage à Kinshasa en mai, le secrétaire d'Etat américain, John Kerry, a clairement signifié à Joseph Kabila, au pouvoir depuis 2001, qu'une nouvelle candidature en 2016, après deux mandats, serait malvenue. L'opposition, l'Eglise catholique, et même certaines personnalités proches du pouvoir dont l'ancien Gouverneur de l'ex province du Katanga Moïse Katumbi Chapwe et le G7, contestent également les velléités affichées par le clan présidentiel. Les derniers développements laissent présager du contraire. Joseph Kabila a réuni ses proches pour leur dire qu'il n'a pas de dauphin, mais jusque-là, la révision constitutionnelle n'était fondée que sur des rumeurs. Maintenant, le projet de loi a été déposé par le gouvernement devant le Parlement où il dispose d'une majorité mécanique. Ceci a d'ailleurs été considéré, par l'opposant Samy Badibanga, comme une bataille engagée par le clan Présidentiel. Les signes avant-coureurs de l'année 2016 courante montrent que le clan Présidentiel tient à son glissement pendant que la quasi-totalité des forces vives cimentent un front citoyen 2016 et un front de démocrates en faveur de l'alternance politique dont l'issue reste hypothétique voire apocalyptique pour les analystes avisés qui en appellent à une position claire de la Communauté Internationale et au réalisme populaire.

Tout en notant que les constitutions africaines ont souvent été adoptées dans l'urgence, et qu'un certain toilettage s'impose, Jean Du Bois de Gaudusson, spécialiste français du droit constitutionnel, rappelle qu'une « constitution se change, en effet, et c'est parfaitement conforme à l'Etat de droit; si l'on fait référence au cas français, on s'apercevrait qu'une constitution peut se changer assez souvent, dès lors que les procédures sont respectées et que la révision s'effectue dans les formes républicaines ». Malheureusement, pour le cas des Etats africains, la révision tourne autour du statut du chef de l'Etat, de la dévolution, de l'alternance politique; plus exactement elle porte sur la prolongation ou non du mandat Présidentiel. A ce niveau, deux tendances apparaissent : la première, négative, se situe dans la trajectoire du renouvellement ou de l'allongement du mandat arrivé à terme au bout de deux mandats successifs; la rééligibilité ne se faisant qu'une seule

⁹ Cyril Bensimon, « *Ces chefs d'Etats africains qui s'accrochent au pouvoir* », disponible sur www.lemonde.fr consulté le 11 novembre 2015 à 16h30.

fois. La seconde tendance, positive, se démarque par le jeu de l'abandon du pouvoir après l'exercice de deux mandats consécutifs, respectant l'esprit et la lettre de la constitution.

La théorie générale du droit constitutionnel reconnaît deux procédés à travers lesquels peut s'effectuer la révision constitutionnelle, à savoir la révision par voie référendaire ainsi que la révision parlementaire effectuée par le parlement en exercice. Le second procédé a été la formule la plus utilisée par plusieurs leaders ci-haut cités qui se sont éternisés au pouvoir après avoir milité pour une éventuelle révision constitutionnelle orchestrée par leurs majorités au parlement pour leur maintien au pouvoir. La raison de l'utilisation de ce procédé est simple : la majorité présidentielle coïncidant avec la majorité parlementaire, le tour est vite joué. Quant aux révisions constitutionnelles qui se pointent à l'horizon actuellement, la plupart veulent s'effectuer à travers le premier procédé issu de la voie référendaire, malheureusement qui se heurtent souvent à l'opposition du peuple, et montée de toute pièce pour son aboutissement. En principe, la souveraineté du peuple ne peut être entamée que par le peuple lui-même. Ce que le peuple a fait, il lui appartient le droit de le défaire, en retour.

La révision constitutionnelle peut représenter un danger pour le processus et la consolidation de la démocratie en Afrique. Elle est aujourd'hui un des enjeux de la lutte pour le pouvoir : chacun veut modifier la constitution pour s'assurer un avantage décisif dans l'accession ou le maintien aux commandes de l'Etat. Ce qui affecte inéluctablement, le principe de l'alternance politique. Selon Adja Djounfoune, la révision constitutionnelle est perçue d'abord comme « une technique d'établissement de la monopolisation du pouvoir par le chef de l'Etat »; ensuite comme « un instrument de pérennisation du système politique ». En tout état de cause, les nouvelles constitutions africaines devraient normalement présenter la caractéristique d'abandonner les modèles consacrant l'autoritarisme politique et se conformer à l'orthodoxie constitutionnelle et à l'affirmation de l'Etat de droit. Cette lecture est loin de rencontrer les ambitions des politiques en fonction qui manquent de sécurité post mandat et préfèrent multiplier les mécanismes anti démocratiques de se pérenniser au pouvoir dans le désespoir des peuples africains nourrissant l'ambition de se prendre en charge.

4 LES REMANIEMENTS INTEMPESTIFS DES GOUVERNEMENTS

Pour répondre aux visions politiciennes latentes, les gouvernements africains subissent une instabilité gouvernementale où, les ministres se voient remplacés par d'autres selon les conjonctures politiques de l'heure. Ceci se fait remarquer dans plusieurs pays africains au sein desquels les élections se pointent à l'horizon.

Ces remaniements intempestifs des gouvernements sont à comprendre comme une énième stratégie dilatoire issue du pentagone déstabilisateur dont se servent les Chefs d'Etats africains pour répondre à leurs entendements politiques qui concourent au glissement de leurs mandats respectifs. Cette stratégie est illustrée par plusieurs exemples de ces Etats africains qui ont vu leurs gouvernements remaniés à maintes reprises afin, si pas de débaucher certaines figures influentes des oppositions politiques, de répondre alors aux besoins dudit glissement du mandat surtout celui du Président de la République. La grande partie de ces mutations politiciennes s'est concrétisée dans la période allant de 2010 à 2016, car étant une période des vagues électorales qui mettront fin aux mandatures en place. Ainsi, quelques cas concrets et récents témoignent ou confirment cette réflexion :

Il a fallu attendre quatre ans après sa victoire à la Présidentielle d'octobre 2011 pour que Paul Biya du Cameroun forme un nouveau gouvernement. Les élections sénatoriales, législatives et municipales de 2013, toutes majoritairement remportées par son Parti, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), n'avaient pas semblé opportunes au Chef de l'Etat camerounais pour renouveler son équipe gouvernementale. Mais, il n'a attendu que 2013 pour remanier son équipe gouvernementale, afin de se choisir les gens aptes à répondre à ses visions futures.

Pour le Mali, attendu depuis plusieurs semaines, le remaniement gouvernemental a été officialisé le jeudi 24 septembre 2015. Parmi les grands changements, ceux à la tête des ministères de la Santé, de la Sécurité intérieure et de la Justice. Plusieurs grands ministères maliens ont changé de mains à compter dès le jeudi 24 septembre 2015, date à laquelle Ibrahim Boubacar Keïta, Président de la République, a procédé à la nomination de plusieurs nouveaux ministres.

Quant à la République du Congo voisin, le Président Denis Sassou Nguesso a procédé au remaniement de son gouvernement le 10 août 2015. Il n'y a désormais plus des ministres délégués. Le nombre de femmes passe de quatre à trois. Cependant, tous les ministres d'Etat conservent leur portefeuille. Ce remaniement a été exécuté dans l'optique de nommer des ministres qui sont à même de plaider contre vents et marées et faciliter non seulement un changement de la constitution devant permettre au Président de la République de briguer un troisième mandat, mais aussi concrétiser de gré ou de force cette ambition politicienne dépourvue ne serait-ce que d'une dose de démocratie, minime soit-elle.

Le Tchad où, bon nombre d'observateurs avertis restent dans l'impasse de savoir clairement les bonnes raisons qui ont poussé Idriss Déby Itno à remanier son équipe gouvernementale, ceci avait eu lieu le 23 août 2015. Et au moment où les uns pensent que c'est la menace du terrorisme de Boko Haram qui a conduit Idriss Déby Itno à remanier une nouvelle fois son équipe gouvernementale; les autres, par contre, font allusion à des manœuvres dilatoires devant répondre aux visions futures de ce Président au pouvoir depuis des décennies.

Pour le cas de la RDC, le remaniement gouvernemental s'est concrétisé à deux reprises dans un intervalle de dix mois, soit de décembre 2014 à septembre 2015. Le premier a commencé avec ce qui a été appelé par certaines bouches comme « gouvernement de cohésion nationale », mis sur pieds le 07 décembre 2014, avec pour ultime objectif de débaucher, comme déjà signalé ci-haut, certaines figures influentes de l'opposition politique. Ainsi, ceci a laissé une petite ouverture à quelques Partis politiques de l'opposition, sur fond de spéculations concernant les intentions du Président Joseph Kabila pour l'élection de 2016. La seconde fois, toujours du changement de l'équipe gouvernementale, s'est vue réalisé juste après la fronde du G7 en septembre 2015. Ce groupe de 7 partis politiques de la majorité présidentielle en RDC s'est vu exclu de leur famille politique après avoir adressé une lettre fermée, malheureusement rendue publique, à leur autorité morale où ils s'opposaient à toute manœuvre anticonstitutionnelle quant aux enjeux politiques qui se pointent à l'horizon pour l'effectivité ou non de l'élection Présidentielle de 2016.

Cependant, tous ces cas ci-haut évoqués illustrent sans l'ombre d'aucun doute, les manœuvres dilatoires auxquelles se livrent bon nombre des Chefs d'Etat en Afrique pour s'éterniser au pouvoir au-delà des mandats constitutionnels. Notons en définitive que la grande qualité néfaste que nous pouvons retenir de tous ces gouvernements, est qu'ils sont pléthoriques, avec des nombres excédents des ministres au regard des besoins nationaux d'intérêt général. Ceci s'explique par un partage équitable et conjoncturel des postes ministériels entre différents partis politiques influents sur la scène politique nationale, que ça soit de l'opposition politique ou de la majorité au pouvoir. Aussi, signalons une énième qualité budgétivore pour ces gouvernements qui, en lieu et place de vaquer aux besoins d'intérêt général, se préoccupent des besoins partisans et privés. François Soudan¹⁰, directeur de la rédaction de Jeune Afrique, fait la même analyse quand il soulève des cas concrets en Afrique qu'il essaye de comparer au nombre des ministres de certains gouvernements européens et asiatiques dont :

- Cameroun : 41 ministres pour 24 millions d'habitants contre l'Allemagne de 14 ministres pour 80 millions d'habitants.
- Congo-Brazza : 35 ministres pour 4,8 millions d'habitants contre la France de 16 ministres pour 66 millions d'habitants.
- Guinée : 34 ministres pour 13 millions d'habitants contre le Japon de 16 ministres pour 128 millions d'habitants.
- Centrafrique : 29 ministres pour 4,5 millions d'habitants contre les Etats-Unis de 15 ministres pour 325 millions d'habitants.
- Angola : 39 ministres pour 22 millions d'habitants contre la Chine de 31 ministres pour 1,4 milliard d'habitants; etc.

Cette comparaison cinglante exclut les vice-ministres et secrétaires d'Etat. L'auteur signale que ce système de pléthore de portefeuilles en Afrique est non seulement un phénomène francophone, mais aussi qu'il y est de coutume de tenir compte de ce qu'on appelle pudiquement la « géopolitique »; ça veut dire qu'un gouvernement y est considéré comme inclusif, a fortiori digne du label d'« union nationale », quand toutes les sensibilités ethno-politiques du pays y sont représentées, à charge pour ceux qui y siègent d'en faire profiter en retour leurs mandats.

5 LES OPPOSITIONS POLITIQUES MUSELÉES

Le musellement des oppositions politiques a élu domicile en Afrique. Les pouvoirs en place se sentant étouffés par les critiques portées à leurs égards par leurs oppositions politiques respectives, jugent bon de réprimer toute éventuelle action entamée par ces dernières. Loin de spéculer là-dessus, bon nombre des régimes actuels en Afrique ont excellé, durant la décennie qui va de 2005 à 2015, dans la mise en place des stratégies suicidaires devant pousser tous ceux-là qui tentent de s'opposer à leur manière de gouverner à faire taire toutes critiques qu'ils oseraient porter contre eux. Ces stratégies s'identifient dans des assassinats ciblés, des arrestations arbitraires, des répressions des manifestations publiques des opposants, des procès judiciaires bidons voire politisés; tout ceci est facilité par l'inféodation des systèmes judiciaires et les

¹⁰ François Soudan, « Gouvernements triple XL », disponible sur www.jeuneafrique.com consulté le 20 septembre 2015.

services de sécurité aux pouvoirs en place. La contagion de cette énième stratégie du pentagone déstabilisateur en Afrique a atteint son paroxysme récemment au Burundi, au Congo-Brazza suivi des pays comme le Rwanda, l'Ouganda, la RDC, l'Angola, la Côte d'Ivoire, etc. Ces Etats se qualifient, à nos jours, dans le domaine de violation des droits humains glissant vers la notion des Etats ratés, et donnant absence aux principes de l'Etat de droit.

6 LES GARDES PRETORIENNES ET SERVICES DE RENSEIGNEMENTS

Hormis certains Etats africains où le niveau de la montée en puissances démocratiques a franchi le seuil comme en Tanzanie, cependant, de nombreux pouvoirs en place en Afrique se plaisent d'utiliser les forces armées loyalistes pour contrer brutalement toute sorte de contestation à leur manière de gouverner le pays. Ils créent, au sein des forces armées, des unités spécialisées à cette fin, auxquelles ils attribuent des noms bien précis, et qui jouissent d'un traitement exceptionnel comparativement aux autres unités militaires, ceci justifiant leur parfaite allégeance qu'elles vouent aux ordres, quels que soient leurs natures, donnés par les Chefs d'Etats et les autorités politico-militaires qui ont concouru à leur création. Ces formations d'élite ne défendent plus un Etat, elles sont plutôt au service d'un dirigeant.

Souvent, les hommes qui forment ces unités sont recrutés au sein de l'ethnie du Chef de l'Etat (l'exemple des Imbonerakuré du Burundi dont la majorité est hutu. Mais aussi la Garde Républicaine de Joseph Kabila dont la majorité est Katangaise). Ce dernier s'assure ainsi de leur loyauté, mais aussi de leur cohésion jusque dans l'horreur la plus absolue, à l'instar du Rwanda de 1994 où, la Garde Présidentielle a été le « fer de lance » du génocide¹¹. Excepté quand il s'agit de réprimer des manifestations civiles (Comme pour les bérets rouges de la Garde Présidentielles de la Guinée-Conakry qui ont violé les femmes et massacré au moins 150 personnes lors d'un rassemblement pacifique le 28 septembre 2009 au stade de Conakry¹²) ou de mener des coups d'Etat (Comme le RSP de Blaise Compaoré au Burkina Faso), ces prétoriens ne se montrent guère utiles. Leurs capacités opérationnelles et leur niveau d'entraînement ne sont pas d'ailleurs meilleurs que ceux des troupes régulières, et peuvent même leur être inférieurs. En témoignent la défaite de la Garde Républicaine (G.R) de Joseph Kabila le 20 novembre 2013, incapable de tenir l'aéroport de Goma face au M23.

Quant aux services de renseignements, ces derniers sont enclins à dire aux Chefs d'Etats ce qu'ils veulent entendre et non ce qu'ils ont comme informations. Cette façon de travailler a pour conséquence, l'indigence des services de renseignements stratégiques et objectifs. Cette mauvaise manière de procéder de ces services de renseignements fait échapper aux Chefs d'Etats, les informations nécessaires par rapport à l'évolution sécuritaire au pays. Ces services se sont spécialisés dans des matières presque inutiles au regard de la situation sécuritaire au pays entre autres l'espionnage des opposants, ils interviennent souvent en lieu et place de la police nationale, ils sont devenus omniprésents dans tous les domaines relevant du domaine exclusif de l'administration publique, etc.

7 ROLES DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE ET SES CONSEQUENCES

La Communauté internationale joue, à travers l'ONU, à la « stratégie de l'ange bleu¹³ » en Afrique. Malgré ses différentes missions du maintien de la paix déployées dans plusieurs Etats africains, nulle part où cette dernière est parvenue à remettre l'ordre et la stabilité politique. Pendant que ses experts produisent des rapports tonitruants, ses branches politico-militaires sur terrain ne font qu'observer les grandes violations des droits humains qui se perpétuent sur l'étendue du continent africain où, la notion du crime est devenue consubstantielle aux Etats. La présence des organes de la Communauté internationale au sein des Etats africains ne se justifie en rien par la prétendue ambition du maintien de la paix. Au pire, elle rend moins visible et légalise la déstabilisation des Etats et l'immixtion étrangère dans leurs affaires intérieures. La Communauté internationale a su pratiquer, au sens potable du terme, « le principe de rapport de force » en Afrique. Ce continent devenu un terrain où les intérêts des grandes puissances se bousculent, seule la loi du plus fort doit y régner. Voilà ce qui justifie l'appui qu'apporte la Communauté internationale à ce pentagone déstabilisateur, qui doit leur faciliter, dans un chaos monté de toute pièce au sein des Etats africains, à maximiser des intérêts économique-politiques au

¹¹ Laurent Touchard, « Les 7 péchés capitaux. Des états-majors jusqu'aux hommes de troupe, des forces spéciales en passant par les unités de soutien... Tour d'horizon de tout ce qui ne va pas », in *Jeune Afrique*, 53^e année, n°2709, du 9 au 15 décembre 2012, pp.31-32.

¹² *Idem*

¹³ Mbala Londa M., *Les groupes armés et la position géopolitique de la RDC dans la région des grands lacs, mémoire de licence en L2 S.Po, FSSAP, UNIGOM, 2015, p.96, inédit.*

sein des Etats. Du moment que les uns produisent des rapports dénonçant la violation des constitutions, le musellement des oppositions politiques, les remaniements gouvernementaux inopportuns, tout ceci renfermé dans le colis de la violation des droits humains; les autres donnent l'impression d'agir dans une inertie latente plongeant les populations dans une léthargie où l'on croit qu'on se préoccupe de leur situation, pendant que les ambitions de cette Communauté internationale se trouvent ailleurs.

Les conséquences primordiales découlant de cette stratégie de l'ange bleu, à l'échelle externe de l'Afrique, affectent la stabilité interne des Etats baobabs de la Communauté internationale, qui enregistrent une vague migratoire des populations de l'Afrique vers l'Europe et qui, aujourd'hui se présente comme un défi à relever pour l'Union Européenne qui ne sait plus à quel saint se vouer suite à cette situation qui va du mal en pire. A l'interne, l'Afrique enregistre des coups d'Etat constitutionnel, des coups d'Etat militaires; en bref, une instabilité politique dont on ignore les tenants et les aboutissants.

8 CONCLUSION

Au finish de cette réflexion qui s'est borné sur les politiques africains et impasse de la stratégie de l'ange bleu de la communauté internationale; cette dernière se veut comme un récapitulatif des institutions ciblées par les ennemis de la paix en Afrique pour sa déstabilisation. Ensuite, elle balise la voie aux futurs leaders africains qui seront issus des élections, dans la mesure du possible, de s'imprégner de la situation de la décennie allant de 2005 à 2015, afin d'imaginer, dans une vision prospective, le devenir de l'Afrique, une fois que les principes démocratiques ne seront pas de mise au sein des Etats.

Le moins que l'on puisse dire est que la stratégie de l'Ange bleu a bel et bien réussi à cimenter sa planification et mise en œuvre de l'hécatombe africaine mise dans une boue marécageuse sans pour autant imaginer aucun stratagème de sortie de cette impasse sacralisée. En tout état de cause, toute tentative de la désacralisation de ce malheur bien construit incite aux politiques africains à opérer une révolution de leurs responsabilités afin de prendre la mesure de l'enjeu du destin africain par la construction du noyau de cohésion continentale de toutes les forces vives de ce continent devenu proie et creuset du bonheur occidental et pandémonium du peuple Africain. C'est donc au prix de ces artefacts stratégiques de ce corps politique africain que se nourrit et cultive le souci d'espérer un jour le salut du paradigme énigmatique africain au deuxième sens du terme de Thomas Samuel KUHN¹⁴. Cet auteur considère le paradigme dans son deuxième sens comme tout problème complexe difficile à résoudre.

¹⁴ Thomas Samuel KUHN, *La Structure des Révolutions scientifiques*, Paris, éd. Flammarion, 1983, p.163.

REFERENCES

- [1] Bensimon C., « Ces chefs d'Etats africains qui s'accrochent au pouvoir », disponible sur www.lemonde.fr consulté le 11 novembre 2015.
- [2] Essiso Asia Amani F., *Manuel de méthodologie de recherche en sciences sociales*, Kisangani, éd. De l'IRSA et Presses Universitaires de Kisangani, 2012.
- [3] Kapanga Mutombo F., *Petit Dictionnaire Pratique des élections*, Kinshasa, Presses de Instaprint, 2005.
- [4] Kibangula T., Duhem V. et Olivier M., « Carte interactive : où et quand se tiennent les élections de 2015 en Afrique », disponible sur www.jeuneafrique.com consulté le 11 novembre 2015.
- [5] Kuhn T.S., *La Structure des Révolutions scientifiques*, Paris, éd. Flammarion, 1983.
- [6] Maxwell J-C., *Leadership. 101 principes de base que tout leader devrait savoir*, Québec, éd. Un monde différencié, 2003.
- [7] Mbala Londa M., Les groupes armés et la position géopolitique de la RDC dans la région des grands lacs, mémoire de licence en L2 S.Po, FSSAP, UNIGOM, 2015, inédit.
- [8] Mbeko P. et Ngbanda H., *Stratégie du chaos et du mensonge-poker menteur en Afrique des Grands Lacs*, Paris, éd. De l'Erablière, 2014.
- [9] Moustafa E., « Constitutions en Afrique : à qui profitent les révisions? », disponible sur www.amis.monde-diplomatique.fr consulté le 14 octobre 2015.
- [10] Soudan F., « Gouvernements triple XL », disponible sur www.jeuneafrique.com consulté le 20 septembre 2015.
- [11] Touchard L., « Les 7 péchés capitaux. Des états-majors jusqu'aux hommes de troupe, des forces spéciales en passant par les unités de soutien... Tour d'horizon de tout ce qui ne va pas », in *Jeune Afrique*, 53^e année, n°2709, du 9 au 15 décembre 2012, pp.27-33.